



Martigny-Sports  
Case postale 710  
CH-1920 Martigny

T +41 79 436 99 16  
juniors.martigny-sports@netplus.ch  
www.martigny-sports.ch

## Concept de protection pour les entraînements et compétitions à partir du 22 juin 2020

Version : 26 juillet 2020

Auteur : Philippin Yves





## **Nouvelles conditions cadres**

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements, les compétitions et les matchs sont à nouveau autorisés dans toutes les disciplines sportives, sous réserve du respect des concepts de protection spécifiques aux clubs. D'autres adaptations sont entrées en vigueur le 22 juin 2020. En ce qui concerne les activités sportives qui, comme le football, nécessitent un contact physique rapproché et quasiment constant, il est recommandé d'organiser les entraînements et les matchs de manière à ce qu'ils se déroulent exclusivement en groupes définis, avec tenue de listes de présence. Dans ce contexte, un contact est considéré comme rapproché lorsqu'il est prolongé (> 15 minutes) ou répété avec une distance de protection inférieure à 1,5 mètre.

Les principes suivants doivent obligatoirement être respectés lors des entraînements et des matchs :

### **1. Participation aux entraînements et aux matchs uniquement en l'absence de symptômes**

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS AUTORISÉES à participer aux entraînements ou aux matchs et ne doivent pas être présentes en tant que spectateurs. Elles doivent rester à domicile ou se placer en isolement et définir de la marche à suivre avec leur médecin traitant. Le médecin d'équipe décidera des examens nécessaires et des modalités thérapeutiques. En cas de suspicion de Covid-19, les recommandations de l'OFSP et des directions cantonales de la santé publique seront appliquées de manière systématique.

### **2. Distance sociale**

Une infection avec le nouveau coronavirus est possible si l'on se trouve durant 15 minutes à moins de 1,5 mètre de distance d'une personne malade. En gardant la distance, on se protège et on protège autrui d'une infection.

À l'arrivée sur le site, à l'entrée des installations sportives, dans le vestiaire, après un entraînement ou un match, sous la douche, lors de discussions, en tant que spectateur, à la sortie des installations sportives : dans toutes ces situations et celles qui s'y apparentent, il convient de toujours maintenir une distance de 1,5 mètre entre les personnes et de continuer à éviter les traditionnelles poignées de main et tapes dans la main. Les contacts physiques ne sont autorisés que lors des entraînements ou des matchs en tant que tels.

### **3. Règles générales de comportement**

Se laver les mains joue un rôle crucial en matière d'hygiène. En vous lavant soigneusement les mains avec du savon avant et après les entraînements et les matchs, vous vous protégez et protégez votre entourage.

Les masques faciaux hygiéniques sont importants, notamment s'il est impossible de respecter les règles de distanciation sociale. Si les masques peuvent réduire l'expulsion de gouttelettes lors de la respiration, d'une toux et d'un éternuement, ils ne peuvent l'empêcher complètement.

### **4. Limitation du nombre maximal de personnes présentes à 1000**

Un maximum de 1000 personnes (joueurs, entraîneurs, arbitres, membres du staff, spectateurs, etc.) peuvent être présentes simultanément sur l'installation sportive. Il convient de s'assurer que le nombre de personnes à contacter en cas d'infection ne dépasse pas 300. À cet effet, il est envisageable de définir des secteurs/zones (par exemple, deux secteurs différents de part et d'autre de la surface de jeu). S'il existe des places assises, il convient de garder au moins un siège de libre entre deux personnes. Si la distance prescrite de 1,5 mètre ne peut être respectée, l'OFSP recommande le port d'un masque de protection.



Si le port du masque de protection est obligatoire lors d'une manifestation et/ou si la distance prescrite de 1,5 peut être respectée à tout moment, il peut être renoncé à l'aménagement de secteurs distincts et à la saisie des coordonnées personnelles.

Le flux de personnes (par exemple à l'entrée et à la sortie des zones réservées au public) doit être géré de manière à maintenir une distance de 1,5 mètre entre les visiteurs.

### **5. Tenue de listes de présence**

Les contacts rapprochés entre les personnes doivent pouvoir être identifiés pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire. Afin de faciliter le traçage des contacts, le club tient des listes de présence de toutes les personnes présentes (joueurs, entraîneurs, arbitres, membres du staff, spectateurs, etc.) pour chaque séance d'entraînement et chaque match. Pour chaque entraînement et chaque match, chaque entraîneur (il peut déléguer à son assistant ou une tierce personne) est responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de la liste, qui veille également à ce que cette liste soit mise à la disposition du délégué au coronavirus du club (voir point 6) sous la forme convenue (fichier excel) en cas de demande.

Afin de simplifier le traçage des contacts, il convient de tenir en sus des listes de présence (entraînement, matchs, transports, rapport, restauration externe).

Les personnes ayant eu des contacts étroits avec une personne infectée peuvent être mises en quarantaine par l'autorité sanitaire cantonale. Les listes de présence englobent l'équipe invitée (définir un interlocuteur) et les représentants des médias.

### **6. Désignation d'un/une délégué/e au coronavirus du club**

Chaque organisation organisant des entraînements et/ou des matchs est tenue de désigner un/e délégué/e au coronavirus. Cette personne est chargée de veiller au respect des dispositions en vigueur. Au sein de notre club, il s'agit de Yves Philippin. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (Tél. +41 79 436 99 16 ou [juniors.martigny-sports@netplus.ch](mailto:juniors.martigny-sports@netplus.ch)).

#### *Responsabilité au niveau cantonal*

Les responsabilités incombant désormais aux directions de la santé publique des cantons, le service du médecin cantonal décide de l'imposition de mesures d'isolation et de quarantaine.

### **7. Retour de voyages à l'étranger**

En provenance de pays et/ou de régions pour lesquels la Confédération impose une quarantaine : 10 jours de quarantaine à domicile.

### **8. APP Swisscovid**

Il est recommandé aux joueurs et aux membres du staff d'utiliser l'app SwissCovid.

### **9. Arrivée au Stade / Départ du Stade**

#### Equipe recevante

- Le déplacement doit s'effectuer individuellement en transports publics (port du masque obligatoire) ou avec un véhicule personnel (port du masque obligatoire si plus d'une personne présente dans le véhicule)
- Si l'équipe recevante s'est réunie avant de prendre le départ à bord du (des) bus d'équipe, les directives identiques à celles prévues pour l'équipe invitée s'appliquent.
- Il convient de se désinfecter les mains avant de monter à bord du bus et l'entrée au stade.

#### Equipe invitée

- Dans la mesure du possible, l'équipe invitée se rend au stade à bord de plusieurs bus/moyens de transport afin que les principes généraux de distanciation et d'hygiène puissent être respectés.
- Dans le bus, seule une place sur deux est occupée, si possible une rangée sur deux seulement. Si les règles de distanciation ne peuvent être respectées, le port du masque est obligatoire.
- Il convient de tenir une liste de présence et d'effectuer un contrôle des entrées pour chaque moyen de transport.



- Il convient de veiller à une désinfection suffisante des bus avant la montée à bord de l'équipe.
- Une attention toute particulière doit être accordée aux surfaces fréquemment touchées, comme les portes et les mains courantes.
- Il convient de se désinfecter une nouvelle fois les mains avant l'entrée au stade.

#### Arbitres

- Le déplacement doit s'effectuer individuellement en transports publics (port du masque obligatoire) ou avec un véhicule personnel (port du masque obligatoire si plus d'une personne présente dans le véhicule)

#### **10. Consommables / Elimination**

- Il convient de veiller à ce que seul du matériel personnel soit utilisé
- Mettre à disposition du produit désinfectant en quantité suffisante.
- Les responsables du matériel travaillent toujours avec masque et gants
- Pour protéger le responsable matériel, le nettoyage des maillots et év. consommables doit s'effectuer dans le respect des mesures d'hygiène, en portant masque et gants (à jeter ensuite)

#### **11. Bancs des joueurs**

- Accès séparés pour chaque équipe ; si cela n'est pas possible, l'accès s'effectue de manière échelonnée
- Pas l'obligation de port de masque pour les coaches et les joueurs sur le banc, sauf si moins de 1,5m
- Obligation de port de masque et de gants pour le personnel médical.
- La disposition individuelle des joueurs sur le banc est autorisée
- Gourdes personnelles

#### **12. Vestiaires**

- Les prescriptions en matière de distanciation (1,5m) et d'hygiène sont prioritaires.
- Accès strictement limité : seuls les joueurs et des membres du staff préalablement définis ainsi que les arbitres sont admis. Aucun visiteur n'est autorisé (s'applique également aux représentants des clubs et aux médias)
- Le temps de présence dans le vestiaire doit être réduit à un minimum
- Les mains doivent être désinfectées avant toute entrée au vestiaire
- Seule une place sur deux est occupée, suivant la configuration des places
- Si cela n'est pas possible en raison de la taille du vestiaire, le port d'un masque est obligatoire pour tout le monde.
- Des gourdes et bouteilles individuelles sont obligatoires
- Les aliments ouverts sont interdits (seuls des aliments emballés individuellement sont autorisés).
- Les ventilateurs et souffleurs sont interdits.
- Les locaux et les installations sont contrôlés et nettoyés après chaque utilisation
- Le staff médical/les responsable du matériel/le personnel de nettoyage et les préposés à l'élimination des déchets sont tenus de porter un masque et des gants de protections.

#### **13. Douches**

- Respecter les règles de distanciation
- Seule une douche sur deux est utilisée
- Echelonnement : prévoir assez de temps
- Le temps de présence doit être réduit à un minimum. Par ex. définition de groupe de 10 à 12 joueurs qui prennent leur douche l'un après l'autre pendant 10 minutes au maximum.
- L'utilisation de sèche-cheveux est interdite.
- Nettoyage/désinfection contrôlés (en particulier les surfaces de contact) et aération après chaque utilisation.



#### **14. Toilettes**

- Utilisation échelonnée
- Seul un urinoir sur deux est utilisé
- Des distributeurs de produits de désinfection pour les mains doivent être disponibles en nombre suffisant.
- Nettoyage/désinfection (notamment des surfaces de contact)

#### **15. Service médical**

- L'infirmerie est conforme aux dispositions en matière d'hygiène et de distanciation
- Le local est aéré et désinfecté après chaque utilisation
- Le personnel médical porte un masque/une protection oculaire et des gants.

#### **16. Matches / Entraînements / Tournois**

- En ce qui concerne les matchs amicaux qui ne se jouent pas à domicile, le club recevant est tenu de veiller à ce que l'exploitant du stade dispose d'un concept de protection pour le stade en question et que ce concept soit soumis à l'équipe adverse et aux arbitres.
- Les boissons sont à apporter par les participants et ne peuvent pas être partagées

#### Entrée des joueurs avant le match

- Entrée échelonnée des équipes et des arbitres
- Les équipes restent dans la moitié de la surface de jeu.
- Alignement des équipes ; salut sans contact corporel, d'un signe de la main.
- Pas de poignée de main.
- Retour dans le vestiaire sans contact avec les joueurs de l'équipe adverse
- Pas de discussion avec les fonctionnaires et les arbitres
- Pour les matches, une liste des spectateurs sera établie.
- Au moins un siège entre 2 personnes doit être laissé libre (place en tribune et banc joueurs)
- Les boissons sont à apporter par les participants et ne peuvent pas être partagées

#### Fonctionnaires (chronométrateur, speaker)

- Les règles de distanciation s'appliquent également à toutes les places de travail. Si cela n'est pas possible, le port du masque est obligatoire (exception : speaker)
- Le personnel doit être réduit à un minimum (aussi nombreux que nécessaire)
- Obligation du port du masque lors de tous les contacts externes avec les arbitres,

#### Place des journalistes

- Les règles de distanciation et d'hygiène doivent être respectées sur les places des journalistes, autrement il faut porter le masque.

#### Interviews

- La distance de 1,5 m et les règles d'hygiène doivent être strictement respectées à tout moment.
- La zone des interviews pour les journalistes des médias doit être définie par le club recevant.



### **17. Restauration après le match**

Restaurant au restaurant / dans la cantine (le concept de protection pour l'hôtellerie-restauration de la Confédération doit être strictement respecté). Les clients ne sont plus obligés de rester assis.

### **18. Restauration depuis la caisse de cuisine dans le vestiaire**

- Les repas sont servis par le personnel du staff portant masque et gants
- Utilisation de couverts jetables ; les gourdes ou canettes/bouteilles en plastiques personnelles sont autorisées.
- Une possibilité d'élimination doit être disponible (récipient refermable)

Les arbitres se restaurent toujours dans leur vestiaire ou dans un local séparé, en respectant les règles de distanciation.

### **19. Suspicion de cas COVID 19**

Annonce au délégué coronavirus, puis au Médecin du Club qui effectuera les démarches d'annonces nécessaires. Les membres (joueurs et staff de l'équipe concernée) seront informés de la situation immédiatement.

### **20. Divers**

Pour tout autre cas de figure, merci de se renseigner au plus vite.

**Merci de respecter ces règles afin que nos jeunes puissent jouer au football.**

Martigny, le 26 juillet 2020

Martigny Sports Juniors

Yves Philippin